

Le 28 août 2023,

Monsieur Jean-Michel FOURGOUS
Président
Communauté d'Agglomération de Saint-
Quentin-en-Yvelines
1, rue Eugène Hénaff – BP 10118
78192 TRAPPES CEDEX

Monsieur le Président,

SQY possède la compétence distribution et assainissement de l'eau pour notre territoire. Pour exercer celle-ci, SQY a adhéré à plusieurs syndicats qui ont pour mission d'assurer ce service sur un territoire élargi.

En tant que maires, nous avons le devoir de nous assurer que l'intérêt des usagers de nos communes soit parfaitement défendu.

Or, plusieurs contrats de Délégation de Service Public arrivent à échéance dans les années à venir.

Pour la distribution, notamment :

délegant	Exploitant	Date d'effet – Nombre d'avenants	Date d'échéance
AQUAVESC	SEOP	01/01/2015 – 16 avenants	31/12/2026
	SUEZ	01/12/2013 + Avenant de fusion du 19/02/2018	30/06/2024
SIRYAE	SAUR	01/01/2013 – 5 avenants	31/12/2024

Pour l'assainissement, notamment :

SQY Collecte et traitement pour 7 communes	SEVESC / SUEZ	04/03/2014 – 2 avenants	05/03/2029
Hydreaulys, assainissement, STEP Carré de réunion, 9 communes	SUEZ	01/01/2008 - délibération du 06/12/2007	31/12/25
Hydreaulys, transports vers SIAPP Achères, 6 communes	Bassin Est, SUEZ	délibération du 27/02/2008 - effet au 01/07/2008	31/12/25

La loi oblige à mener une étude préalable à l'établissement d'un nouveau contrat de délégation de service public. Cette étude permet notamment d'évaluer la pertinence de la gestion publique face à la Délégation de Service public. De plus en plus de collectivités en France, de tous bords politiques, ont effectivement pu constater que la gestion publique permet parfois de mieux prendre en compte les intérêts des usagers de l'eau.

Si l'obligation de mener ces études est bien respectée par les syndicats intercommunaux, nous déplorons que celles-ci soient souvent menées de manière tardive, ne permettant pas la mise en place d'espaces d'échanges avec les élus et les citoyens du fait d'un retroplanning contraint.

C'est pourquoi nous vous demandons d'engager une démarche globale pour établir un cadre permettant que ces études soient menées le plus tôt possible et qu'elles associent largement, au-delà des CCSPL obligatoires, les élus et les associations qui le souhaitent. Ceci permettant à chaque étape de la procédure que les citoyens et les élu-es des syndicats et des intercommunalités s'approprient les enjeux de la gestion de l'eau et que ces dernier-es puissent voter in fine en toute connaissance de cause.

Bertrand HOUILLON
Maire de Magny-les-Hameaux
Vice-Président de la CASQY
délégué aux espaces verts et à l'agriculture

Didier FISCHER
Maire de Coignières
Vice-Président de la CASQY
délégué au commerce

François MORTON
Maire de Guyancourt
Vice-Président de la CASQY
délégué à la politique de la ville,
à la santé et à la solidarité

Ali RABEH
Maire de Trappes
Vice-Président de la CASQY
délégué à l'Économie Sociale
et Solidaire